

■ SANTE >**23 % des nouveaux médecins ont un diplôme étranger**

Sur les 1.715 médecins qui ont reçu l'agrément l'an dernier, 388 ont un diplôme étranger, soit 23 % des nouveaux médecins, selon les chiffres de l'Inami. Un constat qui n'est pas très positif pour les jeunes qui se lancent actuellement dans des études de médecine, régentées par une sélection sévère à l'entrée et des quotas d'agréments imposés par l'Inami. La ministre de la Santé, Maggie De Block, se trouve pieds et poings liés par le principe de libre circulation qui, rappelle-t-elle, est un des piliers de l'UE. Mais les Belges aussi peuvent en profiter. *"Nos médecins, dentistes et vétérinaires peuvent aussi exercer librement leur profession dans un autre État membre"*, affirme-t-elle, citée par *L'Echo*. D'après les statistiques, les médecins généralistes (27 %) sont plus nombreux à avoir étudié à l'étranger que les spécialistes (19 %). La semaine dernière, les Chambres syndicales dentaires (CSD), les dentistes flamands du Verbond der Vlaamse Tandartsen (VVT) et les médecins de l'Association belge des syndicats médicaux (Absym) avaient dénoncé le manque de places pour les dentistes et médecins belges à la suite d'un afflux de diplômés étrangers. Selon eux, l'offre médicale risque de devenir excédentaire.